



GUIDE DE LA ZAKAT AL MAAL

PRINCIPES ET CALCUL

Qu'est ce que la Zakat Al Maal ?

La Zakat Al Maal est l'aumône annuelle obligatoire versée par chaque musulman à hauteur de 2,5% de sa richesse. C'est un impôt obligatoire, si la richesse atteint le seuil imposable que l'on appelle le Nissâb, est maintenue pendant une période d'une année lunaire.

Elle est versée aux plus démunis pour réduire les inégalités et favoriser le partage et la solidarité. Elle est obligatoire pour tout musulman, adulte (qui a atteint la puberté) et juridiquement capable.

La Zakat est obligatoire sur les biens imposables de l'enfant au même titre que ceux de l'adulte mais c'est à son tuteur de la prélever sur les biens de l'enfant.

La Zakat est obligatoire sur les biens de l'orphelin et de l'incapable majeur musulman s'ils sont les seuls possesseurs de ces biens.

Qu'est-ce que le Nissâb ?

Le Nissâb et le seuil minimum (barème) de richesse à partir duquel la zakat Al Maal est obligatoire. Si la valeur des biens en votre possession depuis un an excède le Nissâb. Vous pouvez vérifier facilement le montant du seuil, du Nissâb en recherchant le cours de l'or qui équivaut à 85 grammes d'or, vous devez alors vous acquitter de 2,5 % de ce montant.

Quand s'acquitter de la Zakat Al Maal ?

La Zakat Al Maal est à verser tous les ans. Vous choisissez donc la date de versement de votre Zakat Al Maal.

Comment calculer la Zakat Al Maal ?

Elle se calcule sur les avoirs en votre possession depuis au moins une année, sans égard quant aux mouvements financiers durant l'année (entrées et sorties). Si on se base sur une année lunaire (calendrier hégirien). **Le taux à appliquer pour le calcul de la Zakat est de 2,5%. Il suffit de multiplier le montant de l'épargne par 0,025 (soit 2,5% du total épargné) ou de diviser le montant de votre épargne par 40.**

Prenons un exemple :

Vous avez épargné 4200 pendant une année lunaire. Le Nissâb s'élève à 3862.

Le montant de votre Zakat Al Maal à payer est donc de :

$4200 \times 0,025 = 105$ – Vous avez aussi la division – $4200 / 40 = 105$

L'humanité vous sourit



BENEFICIAIRES ET PROJETS

Qui sont les bénéficiaires de la Zakat Al Maal ?

« Les aumônes sont destinées aux pauvres, aux nécessiteux, à ceux qui sont chargés de la collecte, à ceux dont les cœurs sont à gagner, au rachat des captifs, aux esclaves, aux insolubles, à ceux qui se consacrent à la cause d'Allah et aux voyageurs.

En tant qu'Acteur Humanitaire Frontière Infinie est habilitée à collecter la zakat Al Maal et à la redistribuer aux ayants droit dans le respect de l'éthique musulmane.

Dans nos différents pays d'intervention, les personnes à qui nous venons en aide sont choisies selon la vulnérabilité des personnes démunies dont font partie notamment les orphelins, les veuves ou encore les personnes âgées.

Quels sont les projets financés par La Zakat Al Maal ?

Chaque année, nous affectons cette aumône à des projets d'urgence et également sur des programmes de développement qui favorisent l'autonomie des populations.

Soutien aux agriculteurs et développement d'activités génératrices de revenus en Palestine,

Mise en place de projets de protection de l'enfance et d'activités Ludo éducatives pour les enfants,

Structure d'éducation, écoles, orphelinats, construction de puits,

Financement de soins urgents, achat de fauteuils roulants,

Nourrir les nécessiteux, les orphelins, les veuves.

Beaucoup de projets sont exposés sur notre site internet et nos réseaux sociaux.

Quels sont les types de richesse comptant pour le calcul de la Zakat ?

L'or et l'argent, incluant les ornements et bijoux contenant de l'or et/ou de l'argent .

L'argent conservé à la maison ou sur des comptes bancaires

Actions et parts acquises directement ou à travers des fonds d'investissements

L'argent prêté aux autres si le prêteur estime qu'il peut le récupérer dans la même année

Actions économiques en bourse et valeurs marchandes

Produits agricoles, Produits miniers, Propriétés acquises pour l'investissement.

Cheptels d'animaux ou bétails tels que vaches, bœufs, chèvres, moutons et chameaux



VOS QUESTIONS SUR CETTE AUMONE

Quelle est la différence entre Zakât Al Maal et le Zakât El fitr ?

Contrairement à la Zakat Al Maal qui concerne uniquement les musulmans possédant une épargne supérieure au Nissâb pendant une année, Zakat El Fitr, est versée pendant le mois de ramadan pour chaque musulman jeûneurs qui en a les moyens.

Je fais déjà des dons (sadaka) toute l'année dois-je payer quand même cette Zakat ?

Oui, faire un don est une très bonne action et initiative personnelle, la Zakat Al Maal est un impôt obligatoire.

Puis-je régler la Zakat Al Maal par mensualisation ?

Oui c'est possible, mais il faut la mensualiser par anticipation tout en régularisant les mensualités d'une année sur l'autre.

Dois-je verser une Zakat Al Maal sur les bijoux en Or et en argent que je porte que j'ai en ma possession ?

La Zakat Al Maal n'est pas donnée pour les bijoux personnels qui ne sont pas utilisés à des fins commerciales.

Les bijoux gardés dans le but de les revendre sont quant à eux, soumis à la zakat.

Ici l'intention compte si une personne possède des bijoux qu'elle conserve pour ***thésauriser**** et dont le poids dépasse le Nissâb, elle devra donc s'acquitter de la Zakat.

****THESAURISER*** signifie que l'on garde ses bijoux de manière à se constituer un trésor.

L'usage des bijoux en or est défendu aux hommes, celui qui en possède malgré cette interdiction doit s'acquitter de la Zakat.

Dois-je verser une Zakat al Maal sur une terre que j'ai en ma possession ?

La Zakat Al Maal n'est pas donnée pour les terrains personnels qui ne sont pas utilisés à des fins commerciales.

Les terres qui sont gardés dans le but de les revendre sont quant à eux, soumis à la zakat.

Ici l'intention compte si une personne possède un terrain qu'elle conserve pour ***thésauriser**** et dont le poids dépasse le Nissâb, elle devra donc s'acquitter de la Zakat.

****THESAURISER*** signifie que l'on garde ce terrain de manière qu'il prenne de la valeur pour le revendre plus cher plus tard.

L'humanité vous sourit



J'ai reçu un héritage de mon père, est-il soumis à la Zakât Al Maal ?

Oui, si les conditions du Nissâb sont réunies, c'est-à-dire que l'argent est resté sans mouvement durant une année lunaire et que le montant du Nissâb est atteint.

Suis-je assujetti à la Zakât Al Maal si j'ai un crédit (immobilier/consommation) ?

Oui, car la dette du crédit est mensuelle, donc l'argent épargné et/ou les bijoux/terrains/affaires sont soumis à la Zakat al Maal si les conditions du Nissâb sont réunies.

Ma maison et ma voiture sont-elles assujetties à la Zakat ?

Tous les biens acquis pour un usage personnel et utilisés pour subvenir aux besoins nécessaires de la vie quotidienne sont exemptés de Zakat excepté l'argent et les objets faits à partir d'or et d'argent.

La maison et la voiture ne sont donc pas soumises à la Zakat.

Si vous possédez une résidence secondaire à des fins d'investissement et que vous avez la nette intention de la garder, celle-ci n'est pas assujettie à la Zakat.

Mais, tout profit issu de revenus locatifs est totalement assujetti à la Zakat.

En revanche, si vous possédez une seconde maison à des fins d'investissements avec l'intention de la revendre pour en tirer profit, vous devez en payer la Zakat, car sa vente est considérée comme une « action commerciale ». C'est la valeur de la propriété dans son intégralité qui constituera l'assiette de la Zakat.

Puis-je m'acquitter de la zakat Al Maal pour un proche décédé ?

Oui, il est recommandé de s'acquitter de cette aumône pour un proche qui ne l'aurait pas donné de son vivant. Les proches du défunt, s'ils en ont les moyens, doivent donc s'acquitter de cette obligation dans l'intérêt de la personne décédée.

Puis-je donner la zakat elle-même à une personne de ma famille ?

Tout aumône envers ses proches au sens large est fortement recommandé. Dans le cas particulier de la Zakat Al Maal, on ne peut pas la donner en principe à ses parents, son épouse et ses enfants (ascendant et descendant) car ces derniers ils sont à la charge de celui qui s'apprête à s'acquitter de la Zakat Al Maal.

Il est difficile de concevoir un homme riche qui aurait une famille et des parents pauvres. Chaque individu a l'obligation de subvenir aux besoins de ses parents et de sa famille à charge. Si les besoins vitaux notamment alimentaires de ses ascendants et descendants ne pourraient être entièrement couverts, il est permis **dans ce cas** de verser la Zakat Al Maal à ses proches.



La Zakat Al Maal est-elle déductible des impôts ? N'est-ce pas une manière de récupérer une partie de la zakat Al Maal versée initialement ?

Si l'on verse cette aumône et que l'on récupère une partie du don (déduction fiscale), cet argent récupéré devra être de nouveau distribué selon le principe de cohérence. Le donateur entre ainsi dans un cercle vertueux du don renouvelé de manière continue.

Dois-je payer la zakat Al Maal si nous possédons un compte épargne salarial ?

L'épargne salariale est une somme d'argent qui est bloquée mais qui nous appartient. Cet argent n'est pas assujéti à la Zakat durant ce temps. En revanche quand cet argent est débloqué il faut payer la Zakat Al Maal sur une année seulement.

Dois-je payer la zakat al Maal sur de l'argent que j'ai prêté à un ami ?

Le prêt d'argent est une somme qui nous appartient mais qui n'est pas en notre possession. Cet argent n'est pas assujéti à la Zakat durant le prêt. En revanche quand cet argent est récupéré, il faut payer la Zakat Al Maal sur une année seulement.

Je suis une entreprise, un entrepreneur, un professionnel indépendant, dois-je payer la Zakat Al Maal ? Oui, la Zakat est due pour une entreprise, une boutique, un commerce, une usine, un indépendant, un médecin ou un avocat. (Vérifier les conditions du Nissâb sur les stock de marchandises, les liquidités en banque, factures, crédits).

L'Association Frontière Infinie récolte et redistribue votre ZAKAT AL MAAL, contactez-nous :

Par Téléphone au 0785077412

Par Mail à frontiereinfinie@gmail.com

Suivez nos actions :

Site web : www.frontiereinfinie.com

Facebook : Association Frontiere Infinie

Instagram : [frontiereinfinie](https://www.instagram.com/frontiereinfinie)

Snapchat : [assooinfinie](https://www.snapchat.com/add/assooinfinie)

L'humanité vous sourit